

## **Projet d'intervention du DG à la table ronde sur les forêts de la République Démocratique du Congo (RDC) et les initiatives sectorielles sous-régionales**

*Objet : Présenter la position française sur le bassin du Congo ainsi que l'appui aux réformes en RDC.*

Mesdames, Messieurs,  
Chers collègues,

Les forêts du Bassin du Congo constituent le deuxième massif forestier tropical du monde et abritent la plus importante biodiversité d'Afrique. S'il est encore à ce jour le mieux préservé, les menaces dues à la croissance démographique et à la déforestation pèsent de plus en plus sur sa conservation et sur celle de toutes les espèces animales qu'il abrite. Il est donc urgent d'agir.

La France est pleinement engagée dans le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) depuis son lancement en 2002. Je profite de ma présence parmi vous pour remercier l'Allemagne, qui prendra le relais, à la suite de la France, de la facilitation à l'automne 2007. Je me félicite par ailleurs, de l'engagement récemment annoncé par le chancelier du Royaume Uni d'apporter une nouvelle contribution aux forêts du bassin du Congo. Enfin, je souhaite saluer la vigueur de la dynamique sous-régionale portée par la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) et la détermination des membres du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo pour le financement du plan de convergence de la COMIFAC.

\*\*\*

La coopération française dans le bassin du Congo vise à promouvoir le développement économique de la région tout en préservant et en valorisant les ressources forestières. Pour cela, appui au secteur privé et recherche de financements innovants sont au cœur de notre action.

Nos projets ont démontré que l'appui au secteur privé, engagé dans une démarche de gestion durable de la forêt, est le complément indispensable à la conservation dans les aires protégées. Ces démarches, incluant à la fois l'appui à l'élaboration de plans d'aménagement forestiers et l'obtention d'une écocertification reconnue au niveau international, sont proposées aux industriels mais aussi aux petits détenteurs de permis (actuellement dans deux

pays : le Gabon et en République du Congo). J'invite les partenaires bailleurs ici présents à s'engager dans la voie du soutien au secteur privé, que nous avons testé avec succès.

Vu les enjeux majeurs de la protection des forêts du bassin du Congo, d'autres sources de financements doivent être mobilisées.

Face au défi du changement climatique, la stabilisation des émissions mondiales de gaz à effet de serre est nécessaire et le maintien des forêts y contribue en partie. Or, pour que les pays les moins avancés puissent par ailleurs faire face à leurs besoins de développement, la rémunération des pays forestiers pour le maintien du couvert forestier et pour la gestion durable des forêts paraît indispensable. C'est pourquoi nous nous sommes engagés, aux côtés des pays de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale, pour qu'ils soient force de proposition dans le cadre des négociations de la convention climat sur la « déforestation évitée ». La mise en place d'un nouveau mécanisme de financement de ce type pourrait garantir la préservation du deuxième massif forestier mondial qu'est le bassin du Congo. Je lance ici un appel pour que les pays membres du PFBC nous soutiennent dans ces négociations futures.

\*\*\*\*

La question des réformes de réglementation forestière en RDC retient aussi toute notre attention.

La République Démocratique du Congo, qui détient sur son territoire plus de la moitié des forêts du bassin du Congo est un enjeu considérable pour la préservation de ce patrimoine forestier mondial. L'expiration prochaine du moratoire sur l'attribution de nouvelles concessions forestières en RDC risque de conduire à une accélération incontrôlée de l'exploitation forestière. De surcroît, ceci alimenterait l'instabilité d'un pays encore fragile, sans répondre aux besoins des populations locales ni prendre en compte les droits des peuples autochtones.

Ainsi que l'a déclaré M. le Président de la république à Cannes en février dernier, nous soutenons la poursuite du moratoire sur les nouvelles délivrances de permis forestiers en RDC, jusqu'à la publication des règles renouvelées d'attribution des concessions forestières et l'achèvement du processus de conversion des anciens contrats. Seule la réalisation d'un zonage des forêts de RDC, avec les populations locales concernées, pourra permettre de maîtriser l'extension l'exploitation forestière et nous nous proposons d'apporter un appui technique à la RDC à cette fin.